

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 OCTOBRE 2014 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame La Conseillère Karen Zajdman, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, Directeur Général et Simona Sonnenwirth, Assistante-greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

À 20h09, le Conseiller Leon Elfassy s'absente temporairement de l'assemblée et revient y assister à 20h22.

2014-250

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée

À 20h35, le Conseiller Leon Elfassy s'absente temporairement de l'assemblée et revient y assister à 20h38.

2014-251

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **UNANIMEMENT RÉSOLU**

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 septembre 2014 et la séance spéciale du conseil municipal du 22 septembre 2014 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2014-252

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT N° 790-1

L'assistante-greffière a déclaré que, suite à la procédure d'enregistrement qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 5569, chemin Queen Mary, de 9h00 à 19h00, le 6 octobre 2014, concernant le règlement n° 790-1 intitulé: «Règlement modifiant le Règlement de Concordance numéro 790, le Règlement de Zonage numéro 727, le Règlement de lotissement numéro 728 et le Règlement de PIIA numéro 775 de la Ville de Hampstead»,

- le nombre de personnes habiles à voter lors du registre était de 723;
- le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 83;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent était 104;

Le conseil prend acte du dépôt dudit certificat par l'assistante-greffière.

2014-253

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 8 SEPTEMBRE 2014

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, l'assistante-greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 8 septembre 2014.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par l'assistante-greffière.

2014-254

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT ZONAGE 727, ART. 6.14 PARAGRAPHE E, POUR PERMETTRE UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DE 8 PIEDS PAR 16 PIEDS ET UNE SUPERFICIE DE 128 PI.CA. DÉPASSANT LA LONGUEUR MAXIMUM ADMISSIBLE D'UN MUR DE 10 PI. ET UNE SUPERFICIE MAXIMUM DE 107.6 PI.CA POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 166, CHEMIN FINCHLEY, LOT NO.: 2 089 344, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES # 18 G-0005) (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727).

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, art. 6.14 paragraphe E pour permettre un bâtiment accessoire de 8 pieds par 16 pieds et une superficie de 128 pi.ca. dépassant la longueur maximum admissible d'un mur de 10 pi. et une superficie maximum de 107.6 pi.ca pour une maison unifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 11 août 2014, a recommandé *de refuser* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal *refuse* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 166, Chemin Finchley sur le lot no. 2 089 344, Zone RA-2.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 166 Chemin Finchley:

Aucune intervention

2014-255

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN AGRANDISSEMENT SUR LE TERRAIN ARRIÈRE (PROLONGATION DU GARAGE SOUTERRAIN) D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉ AU 50, CHEMIN FINCHLEY, LOT NO. : 2 088 730, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Jack Edery et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

agrandissement sur le terrain arrière (prolongation du garage souterrain) d'une maison unifamiliale détachée situé au 50, Chemin Finchley et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 aout 2014 soit approuvé. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU:

Adoptée

2014-256

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE MODIFICATION À UN PROJET PRÉALABLEMENT APPROUVÉ AFIN DE PERMETTRE UN AGRANDISSEMENT EN COUR ARRIÈRE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 58, CHEMIN CLEVE LOT NO. : 3 021 908 ZONE RB-3 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux **plans et élévations d'un projet préalablement approuvé** afin d'autoriser un agrandissement en cour arrière d'un bâtiment unifamilial détaché au 58, Chemin Cleve et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 septembre 2014 soit **approuvé** à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2014-257

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ DE 2 ÉTAGES AU 107, CHEMIN STRATFORD, LOT NO.: 2 088 978, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver une construction d'un nouveau bâtiment unifamilial détaché de 2 étages au 107, Chemin Stratford et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 septembre 2014 soit *conditionnellement approuvé*. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que les conditions suivantes soient remplies :
 - Les thermopompes ou les génératrices ne devraient pas être installés sur la marge de recul latérale;
 - La projection au-dessus des lignes de construction pour le toit doit être validée et conforme au règlement;
 - Un garde-corps doit notamment être installé au niveau de l'allée véhiculaire (et partout ailleurs où requis) conformément au Code National du Bâtiment;
 - Une coupe le long de l'allée véhiculaire doit être déposée.

Adoptée

2014-258

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 727 ART. 6.3.2 AFIN DE PERMETTRE UNE MARGE DE DROITE À 2,08 M (6,83 PIEDS) DE LA LIMITE DU LOT AU LIEU DE 2,3M (7.5 PIEDS) POUR PERMETTRE UN AGRANDISSEMENT (RECONSTRUCTION) DANS LA COUR ARRIÈRE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 32, CHEMIN DUFFERIN, LOT NO. : 2 088 401, ZONE RB-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775) (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DEROGATIONS MINEURES # 18 G-0005)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, art. 6.3.2 pour permettre une marge de droite à 2,08 m (6,83 pieds) de la limite du lot au lieu de 2,3m (7.5 pieds) pour permettre un agrandissement (reconstruction) dans la cour arrière pour une maison unifamiliale semi-détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 8 septembre 2014, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 32, Chemin Dufferin sur le lot no. 2 088 401, Zone RB-1.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 32 Chemin Dufferin:

Aucune intervention

2014-259

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN AGRANDISSEMENT (RECONSTRUCTION) DANS LA COUR ARRIÈRE D'UNE MAISON SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 32, CHEMIN DUFFERIN, LOT NO. : 2 088 401, ZONE RB-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775) (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DEROGATIONS MINEURES # 18 G-0005)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un agrandissement (reconstruction) dans la cour arrière d'une maison semi-détachée située au 32, Chemin Dufferin et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 septembre 2014 soit *conditionnellement approuvé*. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que :

- Le design du toit devra être revu.

Adoptée

2014-260

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de septembre 2014 a été soumise au Conseil.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 8 septembre 2014 au 27 septembre 2014, au montant de 975 215,96 \$ est par la présente approuvée (388 270.63 \$ pour les chèques et 586,945.33 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2014-261

CONTRAT POUR LA FOURNITURE DU SEL DE DÉGLAÇAGE – HIVER 2014/2015

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la résolution 2014-118 adoptée le 7 mai 2014 a permis à la Ville de Hampstead de faire partie de l'appel d'offres publiques regroupés de la Ville de Montréal, pour la fourniture de sel de déglacage pour l'hiver 2014/2015;

CONSIDÉRANT QU'en résultat de l'appel d'offres publique 14-13521 de la Ville de Montréal, Sifto Canada Corporation est le fournisseur retenu pour la Ville de Hampstead;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- DE, ratifier la décision de la Ville de Montréal d'octroyer le contrat pour la Ville de Hampstead pour la fourniture de sel de déglacage pour l'hiver 2014/2015 à Sifto Canada Corporation pour les coûts suivants :

Fourniture de sel de déglacage en vrac : 75.68 \$/tonne métrique

N.B. utilisation approximative de 1 200 tonnes métriques

Les taxes sont applicables sur le prix ci-dessus

Livraison à notre demande uniquement

Adoptée

2014-262

NOMINATION DE PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA VILLE DE HAMPSTEAD AU COMITÉ DE RETRAITE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Hampstead peut désigner six (6) personnes au Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Hampstead désigne une (1) personne indépendante qui n'est ni partie au régime ni un tiers à qui la loi interdit de consentir un prêt sur l'actif de la caisse de retraite

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- DE DÉSIGNER les personnes suivantes :
 - M. Richard Sun
 - M. André Drouin
 - Mme Simona Sonnenwirth
 - M. Thierry Houle-Gingras
 - Mme Myriam Méthot
 - M. Armin Klaus

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- DE DÉSIGNER M. André Lévesque à titre de membre indépendant;

Les personnes ainsi désignées demeurent en poste jusqu'à ce qu'elles soient remplacées ou révoquées.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2014-263

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

(s) Simona Sonnenwirth
Simona Sonnenwirth, Assistante-greffière